Formation préparatoire Habilitation électrique BS

Opération d'ordre électrique – Chargé(e) d'intervention élémentaire (Spectacle et évènement)

Programme de formation

Taux de réussite et de satisfaction en cliquant ICI

PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, notamment recommandée aux personnels : maintenance, entretien, techniciens plateau, son et audiovisuel.

ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.
Notre démarche est disponible sur la page Accessibilité de notre site internet.

PRÉREQUIS (conformément à la norme NF C 18-510)

• Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
• Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les INSTALLATIONS et MATÉRIELS sur lesquels la personne doit intervenir.

OBJECTIFS (conformément à la norme NF C 18-510)

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continue, etc.
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.
- Citer les limites de l'habilitation BS.
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instructions de sécurité, etc.).
- Énoncer la procédure de remplacement.
- Énoncer la procédure de raccordement.

CONTENU

Module 1 : Les accidents du travail, la réglementation

• Les statistiques d'accidents du travail d'origine électrique.
• Les dispositions réglementaires, le Code du Travail.
• Processus menant à l'AT et MP.
• Les risques et sanctions liés à la prise de substances.
• Les partenaires de la prévention et leurs rôles.

Module 2 : Notions élémentaires de l'électricité

- Les différentes grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.…
- Les différents domaines de tension.
- Les appareillages électriques.
- Les symboles normalisés.

Module 3 : Sensibilisation aux risques électriques

- Les dangers du courant électrique.
- Les effets du choc électrique.
- La prévention et la protection.
- Les règles de sécurité, le matériel et l'outillage adapté aux risques.
- Les Équipements de Protection Individuel.
- Les incendies sur les ouvrages électriques.
- Les soins aux électrisés.

Module 4 : L'habilitation

- Le principe d'une habilitation, le titre d'habilitation.
- Les définitions relatives aux opérations.
- Les différents acteurs des travaux.
- Les limites de l'habilitation BS.

Module 5 : Opérations dans l'environnement

- Distances et zones.
- La consignation et la déconsignation.
- La mise hors tension.
- Les définitions relatives aux opérations.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Les procédures de remplacement et raccordement.

MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.
Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.
Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs

parcours sont disponibles sur notre site internet) : Philippe CUVELETTE, Frédéric POULLAIN, Jean-Denis ROLLAND, Régis FOUBERT.
Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels
Exemples de moyens mis en œuvre :
- Un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens
- Une armoire contenant des pièces nues sous tension en basse tension
- Des appareillages électriques (lampes, fusibles, prise de courant)
- Les équipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante), outillages, matériels électroportatifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION
Afin de valider la formation, vous serez évalués selon les modalités suivantes :
- Test théorique (QCM de 20 questions)
- Test pratique (mises en situation)

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée et les textes de référence.
Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :
- Attestation de formation
- Avis d'habilitation
- Validation : Certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0, BS) complété des restrictions propres à certains niveaux d'habilitation et sous réserve de pouvoir justifier des prérequis nécessaires.

• DURÉE
2 jours (14 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE
Coût individuel : mentionné sur notre site internet
Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS
- Contraintes d'accès liées aux modalités de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur).
Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail à l'**adresse générique :** contact@artek-formations.fr / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.